

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

**Date de convocation**

23 Août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 5 septembre à 18h30,  
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Acy-le-Bas sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	50	50

**Transmission des actes au contrôle de légalité**

no 43.

**PRESENTS**

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, HOCHÉ était représentée par M RIGOLET, ROBACHE, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, DE RE, PERUT, MOYON, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, GUYOT, LEMAIGRE, TEMPLIER, SOSSON, LEFEVRE, BARBILLON, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, JULVE, CARON suppléant de Mme JULVE), WOKAN, SAUMONT, POURTEYRON était représenté par Mme DESTRI, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, REYT, LEBLOND, DAVIN, DE REKENEIRE, VIAUX ( suppléant de M DE REKENEIRE), DUVIVIER, ROSSE, REBEROT était représenté par M GUERIN, LEROUX Christian était représenté par M ROCHARD, LEROUX Tristan, TROMBETTA, TASSIN, PUCHE, TOURNEVILLE, BATTEFORT, BOMBART, DROUX, COCHEFERT, RUELLE, LANSOY.

**Secrétaire de séance** : Mme DRIVIERE Frédérique

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de transmettre par voie électronique tous les actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'état.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de procéder à la mise en place du programme de télétransmission et de signer tous les documents afférents à ce programme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

POUR COPIE CONFORME  
Le Président  
D. MAURICE

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture le  
Et publication ou notification le

**S.E.S.V.**  
**SYNDICAT DES EAUX**  
**DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**  
 87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES  
 Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62  
 Email : sesv@orange.fr

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

16 OCT. 2019